

Date de création : 08-11-2017

Date de mise à jour : 15-06-2021

Informations et posologie

Espèces cibles



Espèce cible complément

Volailles.

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Chez les volailles :

- Traitement des coccidioses.

Administration

Voie d'administration



Voie d'administration complément

Voie orale.

Posologie

20 mg d'amprolium par kg de poids vif et par jour pendant 5 à 7 jours, par voie orale, soit 2 ml de solution buvable pour 10 kg de poids vif et par jour pendant 5 à 7 jours, à diluer dans l'eau de boisson en fonction de la consommation réelle des animaux pour respecter la posologie pondérale (en mg/kg).

Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires

Un mL contient :

- Substance active :

Amprolium (sf de chlorhydrate) 106 mg (soit 119,9 mg de chlorhydrate d'amprolium)

- Excipients :

Acide sorbique (E200) 1 mg

Eau purifiée

Principes actifs / Molécule

Amprolium

Forme pharmaceutique

Solution

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

À ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans

Temps d'attente

Toutes cibles :

Viande et abats : zéro jour.

Œufs : zéro jour.

Propriétés

Propriétés pharmacodynamiques

L'amprolium est un anticoccidien de la famille des analogues de la thiamine.

L'amprolium agit en interférant comme antagoniste compétitif dans les mécanismes de transport de la thiamine. Il interfère dans le métabolisme des glucides nécessaires à la multiplication et à la survie des coccidies.

Propriétés pharmacocinétiques

L'amprolium est faiblement absorbé après administration orale. La concentration plasmatique maximale est atteinte 4 heures plus tard.

L'amprolium est éliminé principalement par les fèces.

Mise en garde

Contres-indications et mise en garde

Contre-indications

Non connues.

Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Toutes cibles :

Comme avec tout antiparasitaire, l'usage fréquent et répété d'un anti-protozoaire de la même classe peut conduire au développement de résistance.

En cas de manque d'efficacité durant le traitement, prévenir les autorités nationales compétentes.

Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

Précautions d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Aucune.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Éviter tout contact direct avec la peau. Bien se laver les mains après utilisation.

En cas de projection accidentelle dans les yeux, rincer abondamment à l'eau. Si une irritation persiste, demander conseil à un médecin et lui montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter un médecin.

Utilisation en cas de gravidité et de lactation ou de ponte

Sans objet.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

Une utilisation prolongée à fortes doses peut provoquer un déficit en thiamine. Ce déficit peut être compensé par un apport de thiamine.

Précautions pharmacologiques

Interactions médicamenteuses et autres

L'amprolium est un anticoccidien appartenant à la famille des analogues de la thiamine. En conséquence, l'efficacité de l'amprolium peut être réduite par l'administration concomitante de produits contenant des complexes de vitamines B.

Incompatibilités

Non connues.

Conservation

Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

Durée de conservation après première ouverture du flacon de 100 mL : 4 mois.

Durée de conservation après première ouverture des flacons de 500 mL, 1 L, 2 L ou 5 L : 6 mois.

Durée de conservation après dilution dans l'eau de boisson : 24 heures.

Précautions particulières de conservation selon pertinence

Pas de conditions particulières de conservation.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Présentation

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

HUVEPHARMA SA
34 RUE JEAN MONNET
ZONE INDUSTRIELLE D'ETRICHE
SEGRE
49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU
FRANCE

Classification ATC Vet

- QP51AX09

Laboratoire



HUVEPHARMA SA
34 rue Jean Monnet
ZI d'Etriché
Segré
49500 Segré-en-Anjou Bleu

Numéro d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/6959048 5/2015

Date de première autorisation

2015-05-27

Présentation et quantité

COXAPROL® Flacon de 1 litre

Code GTIN : 03661753066995

COXAPROL® Flacon de 5 litres

Code GTIN : 03661753067015